



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2023

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic  
Personnes présentes : 46 dont 44 ayant le droit de vote

---

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » du 24 novembre 2023, une affiche aux piliers publics de Middel et de Torny-le-Grand et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune [www.torny.ch](http://www.torny.ch).

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 28 juin 2021 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé et détruit après rédaction et approbation du PV. Aucune autre personne ne procédera à l'enregistrement des débats.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le PV diffusé sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
- 2) Diverses informations du Conseil communal
- 3) Budget 2024
  - a) Présentation du budget de fonctionnement
  - b) Abaissement temporaire pour deux ans du taux d'imposition de 90% à 85% (préavis de la commission financière et approbation) ;
  - c) Budget de fonctionnement : préavis de la Commission financière et approbation ;
  - d) Budget des investissements : préavis de la Commission financière et approbation ;
- 4) Nomination de l'Organe de révision ;
- 5) Nomination d'un-e membre à la Commission de naturalisation en remplacement de Madame Martine Gilliéron ; proposition du Conseil communal : Monsieur Alex Ulrich, citoyen de Torny-le-Grand
- 6) Divers

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, nomme deux scrutateurs conformément à la loi, soit Messieurs Guillaume Pugin et Eric Robatel qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes : 46

Nombre de citoyens ayant le droit de vote : 44

Majorité absolue : 22

Bulletin secret 1/5 des membres : 9

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Cependant, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence. De ce fait, le Conseil communal est en droit ce soir, de voter l'ensemble des points.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer. Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, précise qu'aucune question n'a été déposée en amont à l'administration communale mais que des questions peuvent être posées tout au long de l'Assemblée communale.

## 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

Aucune demande de modification n'étant soulevée, le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Stéphanie Jan, Secrétaire communale.

## 2. Diverses informations du Conseil communal

Monsieur le Syndic donne les informations suivantes :

- **Musée Middel Art Center – MAC :** lors de la mise à l'enquête publique, le projet de mise en zone a fait l'objet de nombreuses oppositions. Actuellement, le Conseil communal traite le dossier avec son urbaniste (Archam partenaires) de façon à garder son indépendance vis-à-vis de la fondation Leschot, durant cette phase. Des séances de conciliation avec les opposants auront lieu en janvier.
- **Taxes d'épuration :** malgré les calculs effectués par le bureau d'ingénieurs qui nous a suivi dans l'élaboration du nouveau règlement, il s'est avéré que de manière générale, les taxes encaissées en 2022 étaient supérieures à celles de 2021. Pour cette raison et comme le montant de la réserve dans le chapitre de l'épuration est importante, les tarifs de la taxe de base ainsi que la taxe d'utilisation ont été réduits de 30% pour la facturation 2023.
- **Problème de circulation sur les routes communales :** les conseillers communaux ne font pas office de numéro d'urgences. En cas de problème sur les routes, notamment en soirée ou les week-ends, il est recommandé d'appeler le 118.
- **Démission de Madame Pauline Robatel :** Madame Pauline Robatel a annoncé sa démission du Conseil communal avec effet au 31 janvier 2024 en raison d'une surcharge de travail. L'élection aura probablement lieu le 3 mars 2024 en même temps que les prochaines votations fédérales. De ce fait, le dépôt des listes est fixé au 22 janvier 2024.
- **Processus de fusion :** Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne quelques informations:
  - ✓ Le mandat d'études d'une éventuelle fusion a été approuvé par la population. De ce fait, le résultat de vote consultatif était positif (Châtonnaye : 68% - Torny: 76% de oui).
  - ✓ Le but de cette fusion est de développer une harmonisation, une équité et un développement des prestations pour tous les citoyennes et citoyens et à chaque société de notre communauté « des trois villages », évitant ainsi une concurrence entre les communes.
  - ✓ Cette fusion permettrait une planification cohérente et dynamique des projets ainsi que le renforcement de la position sur des projets régionaux (hall de sport, crèche, administration, locaux pour sociétés...).
  - ✓ Le comité de pilotage (COFIL) est composé de : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic de la Commune de Torny, Madame Sandrine Goumaz, Syndique de la Commune de Châtonnaye, Madame Micheline Guerry-Berchier, Cheffe de projet et Madame Stéphanie Jan, Secrétaire communale.
  - ✓ Les groupes de travail se composent comme suit :

| Dates à retenir             | Lieu                             | Groupe de travail                       | CHÂTONNAYE                       | TORNY                                |
|-----------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|--------------------------------------|
| 17.01.2024<br>19h00 – 20h30 | Salle Nucalis Châtonnaye         | 1. Autorités-Administration Législation | Sandrine Goumaz<br>Jean-Paul Rey | Fabien Reinhard<br>Chantal Trimaille |
| 05.03.2024<br>19h00 – 20h30 | Salle du Conseil communal Middel |   |                                  |                                      |

|                             |                                     |  |                                    |                                       |
|-----------------------------|-------------------------------------|--|------------------------------------|---------------------------------------|
| 17.01.2024<br>17h00 – 18h30 | Salle Nucalis Châ-<br>tonnaye       | 2. Finances  | Philippe Bertone                   | Fabien Reinhard                       |
| 05.03.2024<br>17h00 – 18h30 | Salle du Conseil<br>communal Middel |  |                                    |                                       |
| 30.01.2024<br>19h00 – 20h30 | Salle Nucalis Châ-<br>tonnaye       | 3. Ecoles-Social   | Sandrine Goumaz<br>Jacques Maradan | Chantal Trimaille<br>Alicia Perroud   |
| 13.03.2024<br>19h00 – 20h30 | Salle du Conseil<br>communal Middel |  |                                    |                                       |
| 16.01.2024<br>20h00 – 21h30 | Salle Nucalis Châ-<br>tonnaye       | 4. Infrastructures<br>Bâtiments Energie<br>Environnement | Eric Demierre<br>Jean-Paul Rey     | Gérald Clément<br>Roland Sallin       |
| 12.03.2024<br>20h00 – 21h30 | Salle du Conseil<br>communal Middel |  |                                    |                                       |
| 30.01.2024<br>17h00 – 18h30 | Salle Nucalis Châ-<br>tonnaye       | 5. Aménagement du<br>territoire<br>PC<br>Forêts<br>Feu   | Philippe Bertone<br>Alain Brahier  | Pauline Robatel<br>Gérald Clément     |
| 13.03.2024<br>17h00 – 18h30 | Salle du Conseil<br>communal Middel |  |                                    |                                       |
| 16.01.2024<br>18h00 – 19h30 | Salle Nucalis Châ-<br>tonnaye       | 6. Eau potable<br>Eaux usées<br>Parchets<br>Déchetterie  | Jean-Paul Rey<br>Guy Vulliemin     | Pierre-Alain Toffel<br>Alicia Perroud |

Ces derniers sont en charge d'analyser les éléments de chaque commune afin qu'une projection, en vue d'une fusion, puisse être effectuée et que la population puisse voter en connaissance de cause.

Calendrier :

#### **Organisation des travaux et procédure**

Mai à juillet 2023 séance kick-off

#### **Inventaire**

Août à novembre 2023

Décembre 2023 – Janvier 2024 : consolidation

#### **Groupes de travail**

Février à mai 2024 (2 à 3 séances par GT)

#### **Comité de pilotage**

Dans l'intervalle des groupes de travail

#### **Rapport et convention**

Juin à novembre 2024 avec consultation des services de l'Etat

#### **Signature de la convention et publication**

Décembre 2024

#### **Séances d'information**

Janvier 2025

#### **Votation aux urnes**

9 février 2025

#### **Entrée en vigueur**

1<sup>er</sup> janvier 2026 (élections anticipées en automne 2025)

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, explique aussi que les Conseils communaux ont décidé de gérer la communication sur le principe de la transparence. Pour ce faire les différents canaux de communication sont utilisés :

- flyers, bulletins communaux, iGlâne ;
- assemblées communales ;
- site internet spécifique présentant les propositions résultant des travaux à leur issue (décembre 2024) avec possibilité en tout temps et durant les travaux de poser des questions ;
- séances d'information ;
- Syndique / Syndic et Conseillers-ères communaux à disposition.

### 3. Budget 2023

---

#### a) Présentation du budget de fonctionnement

---

Afin de communiquer des informations générales relatives au budget de fonctionnement 2024, Monsieur le Syndic Fabien Reinhard, précise les points suivants :

- de manière générale, une augmentation des charges dans la plupart des dicastères est à relever. Les raisons sont diverses ;
- augmentation des charges liées en raison de l'augmentation de la population et de l'augmentation générales des charges ;
- augmentation des salaires (paliers + indexation) ;
- augmentation générale des charges (énergie, bâtiment...).

Après avoir passé en revue chaque chapitre du budget agrémenté de commentaires, Monsieur le Syndic Fabien Reinhard conclut de la manière suivante :

- une augmentation importante des charges est à relever, notamment des charges liées du district (AGR, RSG, COG). Cette tendance risque malheureusement de se poursuivre, notamment avec l'entrée en fonction du home de Siviriez ;
- le fait que les rentrées fiscales sont meilleures qu'attendues permet de réduire le taux d'imposition de manière temporaire à 85% pour deux ans ;
- le résultat 2022 étant nettement positif, il peut ainsi être rendu en partie aux citoyens ;
- le résultat 2022 est exceptionnel pour les raisons suivantes:
  - impôts irréguliers : CHF 280'000.00 de plus que la moyenne sur 10 ans ;
  - double effet de correction : augmentation de CHF 369'000.00 d'impôts des exercices précédents et augmentation de CHF 110'000.00 sur les impôts 2022.

#### b) Abaissement temporaire pour deux ans du taux d'imposition de 90% à 85% (préavis de la Commission financière et approbation)

---

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, donne les explications suivantes :

- le budget 2024 présenté avec un taux d'imposition de 85% présente un excédent de charge de plus de CHF 450'000.00;
- les impôts sont estimés dans le budget 2024 de manière optimiste (notamment en ce qui concerne les personnes morales);
- une baisse plus importante de l'imposition ne lancerait pas un bon message à la population de Torny car la tendance n'est clairement pas celle d'une baisse d'impôt;
- une baisse plus importante de l'imposition lancerait un très mauvais message vis-à-vis de la Commune de Châtonnaye et pourrait mettre en danger le projet de fusion qui a été plébiscité par nos deux communes via sondage.

Pour toutes les raisons précitées, Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard propose à l'Assemblée, un abaissement temporaire, pour deux ans, du taux d'imposition de 90% à 85%.

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, ouvre la discussion.

Madame Daphné Roulin remercie le Conseil communal du travail effectué pour la présentation du budget. Dans le chapitre *culture, sport et loisirs*, Madame Daphné Roulin présente l'Association Patrimoine Glâne en indiquant que cette dernière a un but non lucratif pour la promotion et la sauvegarde du patrimoine glânois. Elle précise qu'uniquement quatre communes de la Glâne la soutiennent. Elle aimerait savoir si la Commune soutient cette association et fait une proposition de don d'un montant de CHF 500.00. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond que la Commune ne soutient pas cette association car elle privilégie les Sociétés locales.

Madame Marie-Hélène de Habsbourg demande quelles sont les associations locales soutenues par la Commune? Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond qu'il s'agit de l'ensemble des sociétés locales ayant leurs statuts déposés à Torny. Le soutien peut être effectué de manière financière ou en nature.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission invite l'assemblée à diminuer le taux d'impôts à 75% pour 2024 et à 85% pour 2025.

Afin de répondre à la Commission financière, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, présente les diverses rentrées fiscales entre 2017 et 2021 et donne les explications suivantes :

- le résultat cumulé des 6 derniers exercices comptables est de + CHF 370'000.00 ;
- une baisse d'impôt de 5 points correspond à une baisse d'environ CHF 140'000.00 par année;
- cette baisse de 5 points sur deux ans correspond à une baisse de CHF 280'000.00 ;
- cette baisse permet de préparer la fusion dans les meilleures conditions;
- cette baisse n'est que temporaire en raison des tendances actuelles au niveau des charges de district notamment mais aussi en raison des investissements prévus (bâtiment administratif à Middel);
- lors des premiers calculs effectués en vue de la fusion, les taux d'imposition proposés par le service des communes sont de 85% et de 90%. Si l'évolution des charges le permet, l'idée sera de tabler sur un taux de 85% au-delà de 2025 ;
- une baisse d'impôts drastique lancerait un très mauvais message à la Commune de Châtonnaye dans le cadre de la fusion.

En guise de conclusion, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, prie les personnes présentes de bien vouloir rester prudentes et ne pas se focaliser sur un résultat 2022 exceptionnel. De ce fait, il soutient un abaissement temporaire, pour deux ans, du taux d'imposition de 90% à 85%.

Monsieur Alain Gaudin défend l'avis de la Commission financière et réitère la proposition de diminuer le taux d'impôts à 75% pour 2024 et 85% pour 2025.

Monsieur Michel Tschann prend la parole et demande, en vue de la fusion, quelle est la situation financière de la Commune de Châtonnaye. Ceci, car il estime que le Conseil communal de Torny n'a pas été transparent il y a cinq ans, concernant une hausse nécessaire et incontournable du coefficient d'impôts. Il estime qu'il n'est pas judicieux que la Commune de Torny ait plus de moyens financiers que la Commune de Châtonnaye lors de la fusion. Il soutient donc l'avis de la Commission financière quant à la réduction du coefficient d'impôts. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, indique qu'une analyse financière a été effectuée par Monsieur Gilles Ballaman du Service des Communes (Scm). La Commune de Torny a une fortune plus élevée que celle de Châtonnaye mais il est à relever que la différence n'est pas grande. Il relève également le fait qu'une fusion n'a pas pour seul but financier mais d'autres éléments rentrent considération, comme le nombre de kilomètres de routes sur chaque territoire qui n'entraîne que des charges, sans revenus. Il précise également qu'en cas de rénovation du bâtiment communal à Middel, le montant de l'amortissement annuel s'élèvera annuellement à CHF 70'000.00 sur 30 ans, ainsi que CHF plus de 40'000.00 d'intérêts bancaires par année, soit CHF 100'000.00 de charges supplémentaires. Il estime donc qu'un abaissement temporaire, pour deux ans, du taux d'imposition de 90% à 85% est suffisant.

Monsieur Alain Gaudin aimerait que le Conseil communal travaille plus avec la fortune de la Commune, y compris avec les réserves MCH2.

Monsieur Pascal Toffel prend la parole afin de soutenir l'avis du Conseil communal qui connaît les finances communales. Il estime que la Commune a plusieurs projets, comme la rénovation du bâtiment communal ou la sécurisation de la route de Middel et qu'il est dès lors plus prudent de baisser temporairement le taux d'imposition, pour deux ans de 90% à 85%, ceci afin de garder une réserve financière.

Monsieur Alain Gaudin défend l'avis de la Commission financière et réitère la proposition de diminuer le taux d'impôts à 75% pour 2024 et 85% pour 2025.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, l'abaissement temporaire pour deux ans du taux d'imposition de 90% à 85% est accepté par 27 oui, 15 non et 1 abstention.

#### c) Budget des investissements : préavis de la Commission financière et approbation

---

Chaque investissement est présenté par le Conseiller communal en charge du dicastère correspondant :

#### **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 22'000.00 pour le remplacement de la porte d'entrée principale de la nouvelle école de Torny-le-Grand**

- L'investissement proposé, d'un montant de CHF 22'000.00, concerne la modification et le remplacement de la porte d'entrée principale de la nouvelle école de Torny-le-Grand en raison de problèmes récurrents d'exploitation.

Cette porte ne se ferme pas correctement et engendre des problèmes de sécurité et d'économie d'énergie. Les difficultés rencontrées sont dues aux grandes dimensions et au poids de cette porte qui oblige le Conseil communal de faire régulièrement appel à une entreprise pour procéder au réglage des charnières et du ferme-porte. Ce problème technique engendre une usure rapide et de nombreux frais d'entretien et coûteux.

- Madame Sarah Tschann demande pourquoi le Conseil communal n'a pas réglé le problème sous garantie. Monsieur Gérald Clément affirme que lorsque le problème est arrivé, la garantie n'était plus valable.
- Monsieur Michel Tschann pense qu'une garantie de 10 ans est valable pour une porte d'entrée. Il a vécu le même problème d'un point de vue privé et la réparation de sa porte est passée sous garantie.
- Madame Marie-Hélène de Habsbourg estime que ce montant de CHF 22'000.00 est extrêmement élevé.
- Monsieur Olivier Trimaille demande si d'un point de vue sécuritaire, la diminution de la largeur de la porte n'est pas dangereuse en cas d'utilisation du chemin de fuite. Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, répond qu'il ne s'agit pas de modifier la largeur de la porte mais uniquement la hauteur.
- Madame Sarah Tschann estime que le fournisseur qui avait posé la porte d'origine ne devrait pas être le même pour cette réparation. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, explique que pour la préparation du budget, uniquement une offre est demandée. Lors de la mise en œuvre, deux autres offres seront demandées auprès d'entreprises concurrentes.
- Monsieur Alex Ulrich demande ce que va faire le fournisseur de la porte existante lors de son changement ? Monsieur Gérald Clément lui répond que les verres de la partie droite de la porte vont être récupérés.
- La parole n'est plus demandée.
- L'investissement sera financé avec les liquidités disponibles dans le ménage communal ou par un emprunt au taux du jour.
- L'amortissement se fera conformément aux normes MCH2 soit avec un taux de 3% linéairement. Amortissement annuel : CHF 660.00
- Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Alain Gaudin de la commission financière pour la lecture du rapport.
- La commission financière accepte cet investissement de CHF 22'000.00 mais souhaite être informée des responsabilités des entreprises qui ont effectué la pose de la porte lors de la construction de l'école.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour sont acceptés par 31 oui, 7 non et 6 abstentions.

### **Demande d'un crédit d'études de CHF 130'000.00 pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale de Middel – phase d'avant-projet**

- Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, présente les plans de l'avant-projet.
- Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, explique que la première étape du processus de transformation et de rénovation du bâtiment de l'administration communale de Middel a été validé lors de l'assemblée communale en fin d'année 2022. Le montant d'investissement approuvé se montait à CHF 19'000.00.00 pour l'établissement des plans de relevés du bâtiment existant, l'établissement de plans d'avant-projet, l'établissement d'une évaluation globale du coût +/-10%).
- Le coût global estimé pour la transformation et la rénovation du bâtiment se monte à environ CHF 2'300'000.00.
- Le but étant de poursuivre le processus du projet entamé afin de permettre la mise en valeur du potentiel de ce bâtiment et de ces volumes par la création d'espaces d'accueil, d'espaces de bureaux pour l'administration communale qui permettrait aisément une augmentation éventuelle du nombre de collaborateurs, des salles de conférences pour l'organisation de réunions, de comités, etc..., un espace polyvalent au rez-de-chaussée dont l'activité est encore à définir (activité: commerciale-administrative-autres...), des accès facilités pour les personnes à mobilité réduite ainsi que d'améliorer globalement le bilan énergétique de l'ensemble du bâtiment.
- L'investissement proposé d'un montant de CHF 130'000.00 concerne les mandats de l'architecte ainsi que des mandataires spécialisés (ingénieur civil, ingénieur CVSE, ingénieur sécurité, géomètre, acousticien, ...). Ce montant comporte également la poursuite des phases du projet jusqu'aux appels d'offres pour permettre d'obtenir un prix global sur la base de soumissions chiffrées par les entreprises, dans le but de présenter et soumettre celui-ci aux citoyennes et aux citoyens en fin 2024.
- Monsieur Michel Tschann estime que ce projet est onéreux et qu'il y a un trop grand nombre de salles. Il estime que la Commune de Châtonnaye pourrait elle aussi proposer une administration communale en cas de fusion. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond que la Commune de Torny en a déjà parlé à la Commune de Châton-

naye et qu'elle a été informée de la présentation de ce projet ce soir à l'Assemblée législative. Actuellement aucune administration, ni à Torny, ni à Châtonnaye n'est capable d'accueillir une administration fusionnée. Il serait donc judicieux d'avancer dans ce dossier afin de préparer au mieux la fusion.

- Madame Sarah Tschann demande si le Conseil communal n'a pas peur que cet investissement, avant la fusion, donne un signal négatif auprès de la Commune de Châtonnaye. Elle relève également le fait que l'école des garçons à Torny-le-Grand a été vendue. La meilleure solution ne serait-elle donc pas de vendre ce bâtiment sis à la Rte de Pré-Pury 44-46 afin d'en construire un nouveau et donc d'augmenter la fortune de la Commune ? Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, lui répond que ce bâtiment est actuellement dans son jus et est un gouffre énergétique. Il répète que les façades vont être maintenues et que l'intérieur sera entièrement remodelé, selon les besoins. Il précise également que le bâtiment sera isolé de l'intérieur. Il explique que dans le budget de rénovation, des pavillons provisoires sont prévus afin d'accueillir les bureaux et la réception de l'administration communale ainsi que la salle du Conseil communal durant les travaux. Concernant la Commune de Châtonnaye, elle a également d'autres investissements prévus avant la fusion, comme le réaménagement du centre du village.
- Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, soulève le fait qu'aucune période de latence ne doit être remarquée avant la fusion.
- Madame Marie-Hélène de Habsbourg pense qu'il est bien de rénover ce bâtiment mais elle estime que le montant de la rénovation est très élevé.
- Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, répond que ce projet est lourd car le bâtiment doit entièrement être isolé et réaménagé à l'intérieur. Il précise aussi que ce budget englobe la totalité des frais.
- Monsieur Jean-Jacques Toffel estime qu'une rénovation de bâtiment, sans rentrée d'argent (par exemple un loyer) est fortement dommageable. Il soulève également le fait que le lieu d'une administration communale est un sujet extrêmement émotionnel en cas de fusion. Il estime donc que l'avis des citoyennes et citoyens de Châtonnaye est primordial avant de commencer la rénovation.
- Monsieur Fabien Reinhard répond que le Conseil communal de Châtonnaye est au courant de ce projet et estime également qu'il doit aller de l'avant afin qu'une solution d'hébergement de l'administration communale soit prête en cas de fusion.
- Monsieur Michel Tschann rajoute que les écoles construites à Châtonnaye et à Torny arrivent gentiment trop petites. Il serait donc bien de profiter de cette synergie et de mettre l'entier des services sous le même toit.
- Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond que le rez-de-chaussée est actuellement une surface grise aménageable. Il se pourrait qu'un loyer soit possible.
- Monsieur Manfred Portmann demande si une crèche ne serait pas envisageable dans ce bâtiment.
- Monsieur Fabien Reinhard répond qu'à court terme une crèche sera certainement créée à la rentrée 2025 dans le bâtiment de la Cococinel car cette école maternelle va s'arrêter. A long terme, l'idée étant de concevoir une plus grande crèche, un accueil extra-scolaire ainsi qu'une école à Torny-le-Grand sur le même site afin de regrouper l'ensemble des enfants.
- Monsieur Jean-Jacques Toffel demande si dans le montant de CHF 2'300'000.00, les CHF 130'000.00 (plans et honoraires spécialisés) et CHF 19'000.00 (avant-projet) sont compris. Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, répond par la positive.
- Monsieur Alex Ulrich demande quel est le plan B en cas de refus de l'Assemblée communale. Monsieur Gérald Clément répond qu'actuellement aucun plan B n'a été décidé par le Conseil communal.
- L'étude sera financée avec les liquidités disponibles dans le ménage communal ou par un emprunt au taux du jour.
- L'amortissement se fera conformément aux normes MCH2 soit avec un taux de 10% linéairement. Amortissement annuel : CHF 130'000.00
- Monsieur le Syndic donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 130'000.00 uniquement si la Commune s'engage à créer une commission de bâtisse.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour sont acceptés par 31 oui, 8 non et 5 abstentions.

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 22'000.00 pour la réfection de la chaussée sur un secteur de la route de Trey à Middel**

- Selon l'estimation du bureau CFA Ingénieurs Conseils SA, un montant de CHF 22'000.00 permettrait de refaire l'enrobé sur toute la largeur de la chaussée du secteur concerné.
- De plus, la Commune profiterait de l'entreprise pour faire de petits travaux sur les routes, comme la réparation de l'affaissement à Torny-le-Petit.
- L'investissement sera financé avec les liquidités disponibles dans le ménage communal ou par un emprunt au taux du jour.
- L'amortissement se fera conformément aux normes MCH2 soit avec un taux de 2.5% linéairement. Amortissement annuel : CHF 550.00
- Monsieur le Syndic donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 22'000.00.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour sont acceptés à l'unanimité.

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 40'000.00 pour l'installation de panneaux solaires sur l'école de Torny-le-Grand**

- La mise en place de la commission d'énergie a permis de travailler sur plusieurs axes ; le premier étant d'établir une base de données afin d'avoir un suivi de la consommation en énergie des bâtiments communaux en eau, électricité et chauffage. Cette base permettra d'orienter les prochaines stratégies énergétiques à adopter.
- Le deuxième axe étant la production d'énergie, le Conseil communal a identifié en priorité un potentiel sur le toit de l'école de Torny-le-Grand. Ce dernier sera équipé de panneaux solaires photovoltaïques, voire également de quelques panneaux thermiques.
- Monsieur Alexandre Dougoud demande à quel prix le Groupe e reprend l'électricité. Monsieur Roland Sallin répond que l'autoconsommation est prioritaire.
- Monsieur Jean-Marc Roulin estime qu'une location de la toiture de la salle communale peut être intéressante.
- La parole n'est plus demandée,
- L'investissement sera financé avec les liquidités disponibles dans le ménage communal ou par un emprunt au taux du jour.
- L'amortissement se fera conformément aux normes MCH2 soit avec un taux de 10% linéairement. Amortissement annuel : CHF 2'500.00
- Monsieur le Syndic Fabien Reinhard donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour sont acceptés à l'unanimité.

**c) Rapport de la commission financière**

---

- La commission financière approuve l'ensemble du budget des investissements d'un montant de CHF 297'000.00;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget d'investissement est acceptés par 43 oui, 0 non et 1 abstention.

**4. Nomination de l'organe de révision**

---

Notre réviseur, Monsieur Gregory Jeckelmann, indépendant jusqu'ici s'est associé à l'entreprise Axalta Revisionen AG à Guin. Cette entreprise est expérimentée dans la révision de comptes communaux. Avec plusieurs collaborateurs, cette entreprise offre à la Commune plus de disponibilités notamment en cas d'absence de Monsieur Jeckelmann. De ce fait, Monsieur Jeckelmann restera notre réviseur principal. L'entreprise Axalta reprend le mandat aux conditions négociées avec Monsieur Jeckelmann en 2021.

La commission financière approuve la nomination de l'organe de révision.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la nomination de l'organe de révision est accepté à l'unanimité.



5. Nomination d'un-e membre à la Commission de naturalisation en remplacement de Madame Martine Gilliéron ; proposition du Conseil communal : Monsieur Alex Uldrich, citoyen de Torny-le-Grand
- 

Le Conseil communal propose Monsieur Alex Ulrich.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, Monsieur Alex Uldrich est nommé à l'unanimité.

6. Divers

---

- **Projet Torny-Soleil** : Monsieur Alex Ulrich demande où en est la procédure. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, informe l'Assemblée communale que le dossier est actuellement en traitement auprès du Tribunal cantonal.
- **Abri PC Middel** : Monsieur Jean-Jacques Toffel demande l'état actuel de l'abri PC de Middel. Madame Alicia Perroud répond qu'une pré-visite du canton a été effectuée la semaine dernière. Un officier de Berne effectuera une visite définitive en mars prochain afin de définir les éventuels travaux ou l'éventuel désaffectation. Monsieur Manfred Portmann demande si les tuyaux seront débouchés. Madame Alicia Perroud répond que la fosse a été vidée dernièrement et que les utilisateurs sont en charge du nettoyage.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, souhaite à l'ensemble des personnes présentes de joyeuses fêtes de fin d'année et bonne santé à chacun et son entourage. Il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée, les scrutateurs, la caissière, la secrétaire communale, le préposé au contrôle des habitants, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales.

Monsieur le Président clôt cette assemblée à 22h35.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan